

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 18 NOVEMBRE 2014

---

**Etaient présents** : Christian LORDI, Maire

Mmes Mrs MANSOIS Jean-Louis, LACHINE Pascale, LUCET Evelyne, SALLES Alain, MOREAU Gérard, LABIGNE François, MATIAS-CAETANO Maryse, LECOMMANDEUR Nadège, CHOMIENNE Christian, DEVOUGE-BOYER Annie, LEHALLEUR François.

**Absent** : Mr TREGLOS Alain qui a donné pouvoir à Mr AULOY

**Secrétaire de séance** : Mr LEHALLEUR François

## **Approbation du compte-rendu en date du 14 octobre 2014**

Aucune observation n'étant apportée le procès-verbal de cette séance est approuvé à l'unanimité.

## **Compte-rendu commission des travaux et propositions 1<sup>ère</sup> partie sur la sécurité routière**

Mme Matias-Caetano fait la synthèse des propositions qui découlent de la commission, à savoir :

### **Sécurité rue Delamotte**

Il est proposé d'instaurer un sens unique pour cette voie, sens carrefour Grande Rue à la rue de la Mi-Voie et de mettre en place un cheminement piéton. Cette rue pourrait être limitée à 30 km/heure.

### **Panneaux entrée et sortie du village**

Certaines rues secondaires ne sont pas équipées de cette signalisation soit, la route d'Hennezis, la route de Cléry et la rue de la Roque.

### **Ecluses**

Un projet est à l'étude au niveau de la rue Pointe Mulle et de la rue du Port (mini écluses) et à hauteur de l'abri bus (arrêt : ancienne mare).

L'éventualité de l'achat d'un verbalisateur électronique ainsi que des jumelles pour contrôle de vitesse est débattue : cela représente une alternative aux aménagements non respectés et aux luttes contre les incivilités routières.

1°/ Le sens interdit prévu rue Delamotte fait débat. Mme Lecommandeur qui présente également les travaux de la commission précise qu'il est important de remédier au danger de ce carrefour où il y a eu par le passé un enfant tué en vélo. Ce à quoi les conseillers présents s'étonnent. Un tel évènement n'a jamais eu lieu et serait obligatoirement resté dans la mémoire du village.

Le fait d'envoyer toute la circulation sur le carrefour de la rue de la Mi-Voie paraît tout

aussi dangereux par rapport à la visibilité avec la D 313. Dans ce cas, la possibilité d'un stop de chaque côté de l'intersection est évoqué pour laisser la rue de la Mi-Voie prioritaire par rapport à la D 313. Toutes ces propositions n'emportent pas forcément l'adhésion des conseillers.

Le Maire précise que d'ici la fin 2015, les cheminements pour les piétons et personnes à mobilité réduite devront être actés. Il est donc bien de commencer à prévoir leur mise en place. Les conseillers municipaux, à l'unanimité, demandent l'étude de ce cheminement sur un des côtés de la route. Celui-ci sera matérialisé par les peintures réglementaires au sol.

Les conseillers votent ensuite sur le bien-fondé de la mise en place d'un sens unique, le quel doit être assorti des stops au niveau de la rue de la Mi-Voie, sur la Grande Rue :  
10 voix pour, 1 contre (Mme Devouge) et 3 abstentions (Mrs Lehalleur, Moreau et Labigne).

Mme Devouge motive sa décision par le fait qu'elle habite depuis de nombreuses années ce quartier et que la visibilité au carrefour rue Delamotte / Grande Rue ne lui paraît pas plus dangereuse que les autres carrefours, surtout si la vitesse en agglomération est respectée.

Mr AuLOY souhaite qu'une étude soit faite pour assouplir cette mesure par un sens interdit sauf riverains.

Mme Lachine précise que ces mesures pourraient être mises en place avec un essai de 6 mois et réétudiées suivant les avantages et inconvénients qui en découlent.

2°/ Concernant le projet des écluses, les nouvelles normes prescrites par la Chambre d'Agriculture sont, non plus d'une largeur de 4 mètres, mais d'une largeur de 4 mètres 50. Mr Lordi ne voit donc plus l'utilité de tels aménagements puisque les véhicules pourront continuer à se croiser, ce qui pourrait être un effet inverse à la sécurité recherchée. A l'unanimité, dans ces nouvelles conditions, le conseil municipal ne souhaite plus leur mise en place. Il demande à ce que la subvention qui était prévue pour ces écluses, soit reportée sur l'aménagement de l'abri bus à hauteur de la mairie.

Plusieurs conseillers pensent d'ailleurs que l'achat de jumelles pour lutter contre les excès de vitesse sera plus efficace que ces aménagements.

3°/ A l'unanimité, le conseil municipal vote pour l'achat des jumelles (prix estimatif : 7 800 € H.T.) et d'un verbalisateur électronique, pensant que cette mesure sera certainement plus efficace et un complément aux aménagements routiers. Elle pourrait même en éviter certains. Le fond des amendes routières de Rennes en encaissera les montants, lesquels sont redistribués en subvention pour les aménagements routiers. L'achat du verbalisateur est subventionnable à 50 % par l'Etat. Le Conseil Municipal charge le Maire :

- de solliciter l'autorisation préfectorale
- d'établir la demande de subvention si nous avons l'agrément.

Le Maire et les Adjointes, OPJ sur leur commune, ont la faculté de verbaliser et d'utiliser les jumelles pour les excès de vitesse. Ils devront être accompagnés d'une deuxième personne. Les conseillers pourront aussi être mis à contribution.

Mme Lachine précise qu'il faudra avertir les usagers par des panneaux aux entrées de village du contrôle radar fréquent.

D'autre part, le conseil municipal décide de mettre en place ces nouvelles mesures de façon ludique. Le premier mois ne sera pas verbalisé mais les contrevenants recevront un avertissement. (ex : non-respect des zébras sur le parking de l'école).

### **Modification des régies de recettes et de dépenses**

Mme ARDANUY, Trésorière municipale s'est rendue en mairie afin de vérifier le fonctionnement des régies. Celles-ci étant anciennes (2002 et 2009), il convient d'en revoir les contenus :

- Régie cantine. Il faut enlever l'encaissement de la garderie périscolaire (devenu compétence de la CCAE) et revoir le montant de l'encaisse, actuellement de 2 300 € pour un mois. Il convient de l'augmenter
- Régie Maison de Village : Revoir le montant de l'encaisse actuellement de 900 €.
- Régie de dépenses : Le montant autorisé servant pour l'achat des timbres est actuellement de 400 €. Mais si nous continuons à la faire fonctionner avec uniquement un paiement en espèce, elle sera baissée par la trésorerie à 300 €. Le montant peut rester à 400 €, si nous optons pour un fonctionnement avec une carte bleue. Il faudra revoir les achats autorisés par le biais de cette régie, dont achat par internet.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

\* de porter le montant de l'encaisse pour le restaurant scolaire à 3 000 €. L'encaissement de la garderie périscolaire est enlevé de la régie.

\* d'augmenter l'encaisse de la régie de la Maison de Village de 900 à 2000 €

\* d'autoriser le fonctionnement de la régie d'avances avec des paiements en espèces ou en carte bleue et il liste les dépenses de la régie, à savoir : l'affranchissement des courriers ou colis, l'achat de licence ou abonnement informatique ainsi que l'achat de matériel informatique.

Le montant de dépense autorisée pour cette régie est porté à 400 €.

Mme Devouge, pour raisons de santé, quitte la salle. Le nombre des conseillers qui prendront part aux décisions est de 13 pour la suite de ce conseil.

### **Avenant Euclyd Eurotop**

Il a fallu prendre en compte l'intégration de la loi ALUR dans notre Plan Local d'Urbanisme. Ces travaux supplémentaires représentent une facture complémentaire de 1 000 € H.T. pour la commune.

Mr Lordi précise que si les travaux avaient été ajournés, cette intégration étant à court terme obligatoire, le coût en aurait été supérieur et la procédure plus fastidieuse.

Le Conseil Municipal en donne son accord et charge le Maire de signer l'avenant avec notre urbaniste.

## Décision modificative budgétaire

Elle se décompose comme suit :

Article/Chap.	Désignation	Sect.	S	Opéra°	Serv.	Fonc.	Proposé	Voté	R/O	Type *
021/021	Virement de la section de fonct		Invest.R				1 000.00 €	1 000.00 €		023/023
	Virement section investissement		Fonc.D				1 000.00 €	1 000.00 €		
1641/16	Emprunts en euros		Invest. R				100 000.00 €	100 000.00 €		
202/20	Frais doc. urbanisme, numérisat°		Invest. D				1 200.00 €	1 200.00 €		
2111/21	Terrains nus		Invest. D				100 000.00 €	100 000.00 €		
2183/21	Matériel de bureau et info.		Invest. D 40				-1 200.00 €	-1 200.00 €		
2183/21	Matériel de bureau et info.		Invest. D 32				1 000.00 €	1 000.00 €		
657351/65	Subv au GFP de rattachement		Fonc. D				2 028.00 €	2 028.00 €		
678/67	Autres charges exception.		Fonc. D				279.00 €	279.00 €		
7325/73	Fonds péréquation RFCI		Fonc. R				3 307.00 €	3 307.00 €		

	Proposé	Approuvé
<b>Dépenses</b>	104 307.00 €	104 307.00 €
<b>Recettes</b>	104 307.00 €	104 307.00 €

## Taux de la taxe d'aménagement

Concernant la taxe d'aménagement, les taux ont été votés en 2011 pour une durée de trois ans. Pour continuer à la percevoir le conseil municipal doit revoter les taux et faire parvenir la délibération dans les services fiscaux avant le 30 novembre.

Les taux peuvent être modulés sur certaines zones nécessitant plus de travaux de déserte pour la commune, sur ces zones les taux peuvent variés de 0 à 20 %, les autres zones étant entre 1 et 5 %.

Une délibération avait été prise par le précédent conseil en date du 25 novembre 2013 :  
« Dans le projet du PLU des zones AU ont été maintenues ou créées. L'urbanisation de ces zones nécessite des travaux de renforcement électrique et de création d'un nouveau poste de transformateur.

*Deux groupes de zones sont ainsi concernées :*

*La fosse Jamet : Auba et Aub, sur les parcelles partie ZB47, ZB 48 et ZB 49*

*La Bornette et Bourgoult : ZC 282, AI 95, AI 114, AI 115 et une partie de la ZD 46.*

*Les travaux d'alimentation électrique à la Fosse Jamet sont estimés à 50 000 € TTC. La part imputable à la commune est de 25 100 € HT, auquel il faut rajouter l'aménagement d'un tourne à gauche pour le lotissement. Le coût pour la commune est chiffré à 2000€ par terrain (pour 17 prévus).*

*Après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité décide de porter le taux de la taxe d'aménagement à 10 % sur les parcelles des zones AU ci-dessus citées, en raison des frais estimés à charge de la commune. »*

Le Conseil municipal décide de confirmer cette délibération en ajoutant sur Bourgoult une partie de la ZE 15 (pour la part constructible).

Pour le restant du village, des frais de renforcement potentiels sont à prévoir, comme par exemple rue de Seine, rue des Ormetteaux, ... en fonction des nouvelles constructions, le conseil municipal fixe le taux à 5 %.

Il décide d'exonérer totalement les abris de jardin soumis à déclaration préalable.

### **Personnel – prorogation des contrats et création de poste attaché**

#### **Contrat Mme Clerfeuille Patricia**

Ce contrat arrive à expiration le 31 décembre 2014. Après réunion de la commission du personnel, il est proposé de prolonger ce contrat pour l'année 2015, dans les mêmes conditions que le contrat précédent.

Vote : 10 voix pour et 3 voix contre (Mmes Lachine, Lecommandeur, Matias-Caetano).

#### **Contrat Mr Clerfeuille Alain**

Il arrive également à expiration le 31 décembre prochain. Après renseignement pris auprès du Centre de Gestion, il est possible de le prolonger. A l'unanimité le conseil municipal donne son accord pour que celui-ci soit reconduit en 2015, dans les mêmes conditions que l'année passée.

#### **Secrétariat de mairie – ouverture d'un poste d'attaché**

Mr Lordi, Maire et Mme Lordi, secrétaire de mairie ont quitté la salle.

La secrétaire de mairie est au dernier échelon de son grade depuis l'année 2010. Elle sollicite une demande de promotion interne pour que son poste soit glissé sur l'échelle de rémunération des attachés. Dans ce cas, elle sera au 1<sup>er</sup> échelon de ce grade et pourra reprendre une évolution de carrière. A titre d'information, il est précisé que cette promotion interne se traduit par une augmentation de 5 points d'indice. La valeur du point est de 4,63 €. Si le conseil municipal en donne son accord, il est proposé de créer ce poste d'attaché au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Vote : 9 voix pour et 3 abstentions (Mmes Lachine, Lecommandeur, Matias-Caetano).

### **Acceptation – don Saint Hubert**

Le montant du bénéfice de cette manifestation s'élève à 1 209 €. L'ensemble des associations qui a participé à la Saint-Hubert décide de reverser cette somme dans les caisses du budget communal. Le conseil municipal décide de reverser cette même somme, sous forme de subvention, lorsque cette manifestation sera reconduite.

### **Acceptation – dons Vieille Tour**

Des nouveaux dons sont arrivés par chèque. Après renseignements pris auprès de notre trésorière municipale, le conseil peut prendre une délibération permanente autorisant le maire à encaisser les dons destinés à la mise en valeur du site de Chateauneuf.

Le Conseil Municipal en donne son accord.

## **Facturation des repas du Centre de Loisirs à la C.C.A.E**

Nous sommes toujours dans l'attente de la convention de l'utilisation de la Maison pour Tous par la Communauté de Communes pour le Centre de Loisirs.

Cependant la commune assure la cantine tous les mercredis midi, y compris pour les enfants extérieurs à Port-Mort qui fréquentent le centre, ainsi que les animateurs. C'est la commune qui acquitte le prix des repas auprès de notre fournisseur. Il convient d'autoriser le maire à refacturer à prix coûtant les repas payés à La Cuisine Evolutive, en attendant la signature de la convention.

Mme Lachine demande ce qu'il en est des frais annexes par rapport à une simple facturation à prix coûtant.

Il lui est répondu que la convention tiendra compte des consommables qui sont utilisés pour le fonctionnement du centre de loisirs.

A l'unanimité, le conseil municipal charge le maire de recouvrer le prix des repas, comme indiqué ci-dessus, en attendant la signature de la convention.

Par ailleurs, nous devons également passer une convention pour l'aménagement des nouveaux rythmes scolaires. Les TAP ont lieu tous les jeudis après-midi et sont encadrés par la C.C.A.E. Notre ATSEM est mise à disposition de la Communauté de Communes pour participer à l'encadrement des enfants. La convention en définira les modalités.

## **Autorisation d'acter en justice – Affaire Terralys**

Lors d'un précédent conseil, les conseillers ont accepté de participer au paiement des frais d'avocat pour attaquer l'arrêté préfectoral qui autorise l'exploitation de la plateforme de compostage sur la commune de Cuverville.

Mme Bertou, Présidente de l'Association des Maires du Canton demande à ce que les maires donnent pouvoir à l'avocate, Maître Sandrine GILLET pour représenter leur commune dans toutes les actions appropriées visant à contester l'arrêté n°D1-B1-14-443 en date du 10 juillet 2014 par lequel le Préfet de l'Eure a autorisé la Société TERRALYS à exploiter une plateforme de compostage à Cuverville et a épandre les lixiviats et compost non normé sur 29 communes du département de l'Eure.

Le Conseil Municipal donne son accord pour que l'avocate puisse ester en justice au nom de notre commune.

## **Point sur l'éclairage public**

L'Etat, pour des raisons d'économie d'énergie, encourage l'extinction de l'éclairage public en pleine nuit et a pour projet de le rendre obligatoire à l'horizon 2016. Par contre le législateur n'a pas supprimé l'obligation faite aux communes d'éclairer leurs rues. Une administrée a donc attaqué sa commune pour non éclairage et a gagné en appel. Cela peut donc faire jurisprudence. Dans l'attente d'une réaction du législateur la remise de l'éclairage public toute la nuit peut avoir une influence sur le budget annuel d'environ 5 000€.

Il est demandé au Conseil de se positionner sur la décision à prendre. Les conseillers estiment nécessaire l'extinction de l'éclairage public la nuit d'un point de vue économique et écologique et se prononcent pour son maintien.

## **Convention reversement fond de financement TAP à la CCAE**

La C.C.A.E. ne nous a pas encore communiqué cette convention. Ce point sera vu à un prochain ordre du jour.

## **Commission communale des impôts directs**

Cette commission est composée de 6 délégués titulaires et 6 délégués suppléants. Ces commissaires sont désignés par l'Administrateur de la Direction Départementale des Finances Publiques sur une liste dressée en nombre double. Celle-ci doit être avalisée par le Conseil Municipal qui propose :

### Commissaires titulaires :

- Michèle ARGENTIN
- Christian MERIEUX
- Jacques BRACHET
- Alain CHAIGNEAU
- Pierre SCHOLL
- Michel LUCET
- Gérard TILLET
- Guillemette ALQUIER
- Alain TREGLOS
- Laurence VILLERY

### Représentants hors commune

- Alain MARC, Bouafles
- Bernadette MENARD, Bouafles

### Commissaires suppléants

- Gérard MOREAU
- François LEHALLEUR
- Michel MARTINOVITCH
- Marie-Christine BARON
- Dominique DELAPORTE
- Jean-François PICHOU
- Jean-Luc THOMAS
- Jean-Pierre LECOQ
- Lyne LUCAS
- Josiane LORDI

### Représentants hors commune

- Henri LEHALLEUR, Notre Dame de l'Isle
- Jeanine TOURON, Notre Dame de l'Isle

## **Etude du soir à l'école**

Une étude de faisabilité, pour deux soirs par semaine, a été faite avec l'Association des Parents d'Elèves. Le coût par enfant s'avère trop élevé et n'est pas finançable par les parents et la mairie.

## **Compte rendu SYGOM (Syndicat de ramassage des ordures ménagères)**

Comme tous les ans, Mr Chomienne, représentant de notre commune à ce syndicat en retrace les points principaux :

- Ce syndicat comprend 116 communes et 6 communautés de communes, soit environ 92 900 habitants. Il gère 9 déchetterie, 2 relais déchetterie et le centre de tri d'Etrepagny.
- Il a collecté en 2013 plus de 26 000 Tonnes d'ordures ménagères. On note une légère baisse du tonnage des déchets recyclables (qui peut être due à la diminution des emballages).
- Les mises aux normes des déchetteries ont coûté 3 600 000 €. Le Syndicat a également du supporter une hausse de la TVA sur la collecte des ordures ménagères, soit de 5,5 à 7 % en 2013, 7% à 10 % en 2014. Cependant le Sygom n'a pas augmenté ses recettes entre 2007 et 2013.

Observations émises lors de cette présentation : Le Sygom est intervenu à l'école pour apporter des informations aux enfants sur le tri sélectif.

Il est demandé si le syndicat projette de mettre en place un nouveau module pour l'équipement de composteurs pour les particuliers.

### **Point sur le Téléthon**

Il est organisé par les associations pormortaises et la mairie, en partenariat avec Hennezis. Il aura lieu le vendredi 5 décembre et le samedi 6 décembre. Les programmes seront distribués dans les boîtes aux lettres.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23 heures 30.